

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 92, rue des parterres fleuris
54280 Seichamps
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	134.090,00 €
- Réserve ordinaire de	14.953,20 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	149.040,00 €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit.....	3,20 €	
	-----	-----
Totaux	149.043,20 €	149.043,20 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 18,63 €.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 31,40 % mis en place par l'article 12 de la Loi de finances pour 2026, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 18,40 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 31,40 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;
- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 68,60 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €
31.12.2023	193.440 €	193.440 €	0 €
31.12.2024	163.680 €	163.680 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 10 février 2026.

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente
Madame Malika MESSAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MESSAS', with a large, sweeping diagonal stroke underneath it.

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 92, rue des parterres fleuris
54280 Seichamps
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2026

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	134.090,00 €
- Réserve ordinaire de	14.953,20 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	149.040,00 €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit.....	3,20 €	
	-----	-----
Totaux	149.043,20 €	149.043,20 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 18,63 €.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 31,40 % mis en place par l'article 12 de la Loi de finances pour 2026, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 18,40 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 31,40 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 68,60 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €
31.12.2023	193.440 €	193.440 €	0 €
31.12.2024	163.680 €	163.680 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le 25 juin 2026
La Présidente
Malika MESSAS





Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Malika Messas

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Bilan et Compte de résultat



Bilan Simplifié

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	156 364		156 364	156 364
ACTIF IMMOBILISÉ	156 364		156 364	156 364

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	13		13	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	19 085		19 085	15 383
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	19 098		19 098	15 383

TOTAL GÉNÉRAL	175 462		175 462	171 747
---------------	---------	--	---------	---------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 953	21 954
Report à nouveau		(45 040)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	134 090	156 679
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	296	291
CAPITAUX PROPRES	158 339	142 884

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
------------------------------------	--	--

Emprunts et dettes assimilées	16 298	27 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	825	951
Comptes courants d'associés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	17 123	28 863

TOTAL GÉNÉRAL	175 462	171 747
---------------	---------	---------

Compte de Résultat Simplifié

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		872	941
CHARGES D'EXPLOITATION		872	941
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(872)	(941)
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		136 361 569 5 825	159 399 804 24 951
BÉNÉFICE OU PERTE		134 090	156 679
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Abattement sur le bénéfice Déductions diverses		825 6 811	136 220
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			5 506
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			5 507

Annexe



ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 175.462 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 136.361 euros et un bénéfice de 134.090 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la reprise du conflit israélo-palestinien en octobre 2023 n'ont pas eu de conséquences significatives directes sur les comptes 2024 de 3A2MSDC ni sur sa filiale ALAJI SAS.

Le secteur de la formation professionnelle a connu en 2025 un ralentissement notable des commandes de formation, influencé par la contrainte budgétaire des entreprises et des pouvoirs publics.

Cette situation a eu un impact sur le chiffre d'affaires de la filiale ALAJI SAS, en diminution sur l'exercice 2025.

Par une lettre d'intention du 14 novembre 2025, la société Groupe Europe Holding a manifesté sa volonté d'acquérir 100% des titres de la Société ALAJI. Le 19/11/2025, la société 3A2MSDC et tous les actionnaires d'ALAJI ont donné leur accord de promesse de cession des titres détenus d'ALAJI.

A la suite de ladite lettre d'intention, les actionnaires d'ALAJI ont signé le 19 décembre 2025 un protocole d'accord de cessions des titre d'ALAJI sous conditions suspensives et une convention de garantie d'actif et de passif.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Présidente rappelle que par acte sous seing privé en date du 07 janvier 2026 la Société a cédé les 65.807 actions qu'elle détenait dans le capital social de la société ALAJI. Cette participation à hauteur de 22,66 % du capital de la société ALAJI a été cédée dans le cadre de la cession de 100 % des actions de ladite société.

Est adossé à cet acte de cession une convention de garantie d'actif et de passif, laquelle prévoit la transmission à l'acquéreur par les cédants d'une contre garantie bancaire égale à 10% du prix de cession de 100% des actions.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 0€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	156 364			156 364
TOTAL GÉNÉRAL	156 364			156 364

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	291	5		296
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	291	5		296

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
-------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	291	5		296
---------------	-----	---	--	-----

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux État - Impôts sur les bénéfices État - Taxe sur la valeur ajoutée État - Autres impôts, taxes et versements assimilés État - Divers Groupe et associés Débiteurs divers TOTAL de l'actif circulant :	13 13	13 13	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	13	13	
----------------------	-----------	-----------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Auprès des établissements de crédit : - à 1 an maximum à l'origine - à plus d' 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immo. et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentat. de titres empruntés Produits constatés d'avance	163 16 135 825	11 680 825	163 4 455	

TOTAL GÉNÉRAL	17 123	12 505	4 618	
----------------------	---------------	---------------	--------------	--

Charges à Payer

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	163
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	(108)
Autres dettes	
TOTAL	56

Composition du Capital Social

Période du01/01/25au 31/12/25

Edition du09/02/26

Devise d'édition

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8000	1

Liste des Filiales et Participations

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/02/26
Devise d'édition

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu) ALAJI SAS	290 415		22,66	156 055	156 055					136 220
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A: - françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A: - françaises										
- étrangères										